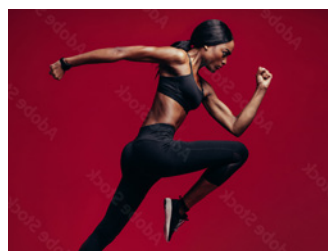




RECHARGER LES BATTERIES POUR LA RENTRÉE



DOSSIER :
RENTRÉE 2023
P. 7-9



VOUS AVEZ GAGNÉ ! LA PUGNAC-
ITÉ DU SNEP ET DE LA FSU AU
SERVICE DE LA PROFESSION
P. 11



SPORT SCOLAIRE :
UNE ANNÉE DU MEILLEUR
MAIS SURTOUT DU PIRE
P. 12



UNE RECONQUÊTE DES MOIS
DE MARS, AVRIL, MAI, JUIN
P. 13

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027
138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 038 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris Cedex 13 - Siren n° 463 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste - IADE Mark, Professeur d'EPS, Pierrick, anesthésiste, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

/ SOMMAIRE /

News

//4

- Et pendant ce temps là
- EPS et transition environnementale : qui d'autre que le SNEP-FSU ?

Édito

//5

- Après une année difficile, des vacances pour se préparer...



6

Actions

//6

- Verre à moitié vide ou verre à moitié plein - Après une année de mobilisations : défaite ou perspectives ?

Dossier

// 7-9

- Rentrée 2023 : rappels coordo

Emploi

//10

- CAPEPS 2023 - Des étudiant.es STAPS motivé.es : aidons-les à renforcer l'EPS pour l'avenir de la profession
- Une revalorisation salariale inique à la Fonction Publique !

Corpo

//11

- Le droit de muter attaqué !
- Vous avez gagné ! La pugnacité du SNEP et de la FSU au service de la profession



12

Actualités

//12

- Sport scolaire : une année du meilleur mais surtout du pire
- En collège, on continue !

Péda

//13

- Une reconquête des mois de mars, avril, mai, juin...
- Voie professionnelle

Actualités

//14-15

- Formation continue EPS - Ecologie à l'initiative du SNEP-FSU 35 : 4 jours en Kayak au printemps 2023
- « À madame la Ministre de l'ESR »
- Et la bête immonde attend son heure
- Grenelle de l'emploi et des métiers du sport

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

INÉGALITÉS :

L'évolution quantitative des taux de chômage souvent mise en avant dans les communications gouvernementales mérite une analyse plus fine sur le caractère des postes proposés. Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités, interroge leur qualité et leur rémunération : « on réduit le chômage en rendant les travailleurs plus pauvres, dans une société où la norme est dégradée » (cité dans Libération, 8 juin 2023).

Jeunes actifs et classes défavorisées paient le prix fort de la « flexibilité » érigée en norme. 47 % des jeunes actifs non diplômés sont précaires et les métiers les plus pénibles et dangereux sont occupés par les classes sociales les plus défavorisées. « Les inégalités de classe sociale doivent être une question centrale et ne méritent pas d'être reléguées au second plan » ajoute Louis Maurin.

Amélioration des conditions de travail et hausse des salaires ne sont pas des hypothèses. Ce sont des nécessités !

ALLIANCES DOUTEUSES

Élu au poste de trésorier de la Commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, le député RN de l'Oise ne l'aurait sans doute pas été sans le soutien de voix macronistes. Mercredi 7 juin, c'est avec 17 voix contre 13 à son concurrent de la NUPES que Michel Guiniot accède à ses nouvelles fonctions. « Il n'y a pas eu d'accord entre partis », « j'ai sans doute eu quelques voix des LR, du MODEM aussi et peut-être même de macronistes oui, mais je ne suis pas dans le secret du vote ! » a-t-il affirmé.

Participer à la présence du RN dans les instances de l'Etat accompagne le développement de ses idées nauséabondes et la nécessité d'un quelconque pluralisme ne saurait être invoquée.

EPS ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE :

QUI D'AUTRE QUE LE SNEP-FSU ?

Dans le contexte de crise climatique, les équipements sportifs doivent intégrer l'exigence environnementale.

Depuis sa sortie en janvier, le **RÉSET-l'Essentiel (dernier référentiel Équipements du SNEP-FSU)** est un outil incontournable qui associe exigences professionnelles et équipements durablement performants. Il fait des propositions associant qualité environnementale et qualité d'usage. Pour répondre aux enjeux climatiques, les solutions techniques existent, charge aux décideurs politiques d'y mettre les moyens financiers.

Toute l'année, le SNEP FSU a occupé le terrain :

- **Décembre 2022** : Soirée EPS du SNEP-FSU « EPS et l'écologie, où est le problème ? » ;
- **Hiver 2023** : RÉSET mis en accès libre sur notre site et diffusé auprès des organisations nationales des départements, régions, maires et ordre des architectes de France, ministère de l'EN (cellule du bâti scolaire et DGESCO) ainsi qu'à tous les responsables Équipements des sections locales SNEP-FSU.
Stage syndical national des militant·es ;
- **Printemps 2023** : Travail fédéral avec la FSU. Audition à la mission sénatoriale « Le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique ». Audition à la mission parlementaire « l'adaptation de l'école aux enjeux climatiques ». Lors de ces rencontres, le SNEP-FSU a sans cesse porté la nécessité d'un financement par l'État à hauteur de 50 % pour toute nouvelle construction/rénovation, car jusqu'à présent, les collectivités locales portent seules la charge de ce financement, créant des inégalités territoriales.

Les choix qui sont, ou seront opérés pour **améliorer et construire de nouveaux équipements sportifs ont une valeur d'exemple pour les jeunes générations qui les utiliseront, pour les architectes qui les construiront et pour le monde politique qui les financera.**

A un an des JOP de Paris 2024, la question est incontournable et le SNEP FSU n'a pas peur d'être ambitieux et force de propositions. En 2023-2024, on continue !

@sylvain.quirion@snepfusu.net





Édito

APRÈS UNE ANNÉE DIFFICILE, DES VACANCES POUR SE PRÉPARER...

A lors que le ministère de l'Éducation Nationale, via le projet de loi de finances, tablait sur une relative stabilité des emplois (-50 emplois), le constat montre que ce sont plus de 5 000 emplois qui ont « disparu ». Les difficultés de recrutement sont de plus en plus prégnantes et mettent en grand danger le service public d'éducation. Si pour le SNEP-FSU cette situation est intolérable, pour d'autres, le gouvernement et le ministère, c'est une véritable opportunité pour détricoter les statuts vus comme un carcan et libéraliser nos métiers. Dans un contexte de crise organisée, le modèle du privé peut s'installer « tranquillement » en laissant croire à la résolution de problèmes : difficulté à muter ? Supprimons le paritarisme qui veille aux respects des règles afin de permettre plus de « souplesse » ; problème salarial ? Contractualisons les métiers pour donner plus à celles et ceux qui font plus ; difficulté à pourvoir tous les postes ? Priorisons le recours à des contractuel·les au lieu de tenter de résoudre les problèmes structurels, de nombreux sujets méritent d'être traités au sein de l'École mais ne peuvent l'être faute de formation suffisante ou de temps ? Externalisons nombre d'enseignements via des dispositifs divers et variés... La pente sur laquelle nous nous trouvons va durablement impacter nos métiers, nos statuts et le sens même du service public d'éducation.

Toutes les actions entreprises cette année, toutes celles d'ores et déjà dans le paysage de la prochaine rentrée (Pacte, grève spécifique EPS, retraite et usure professionnelle, ...) sont axées sur la défense de nos métiers et visent à contrecarrer une vision idéologique libérale de l'Éducation, en remettant au cœur nos missions face aux élèves avec des conditions d'enseignement améliorées. Ces batailles ont été rudes et à n'en pas douter le seront encore si l'on regarde de près les différents projets de réforme, que ce soit pour le sport scolaire, le lycée professionnel ou le collège par exemple. La mobilisation de tous et toutes sera primordiale pour contrer ces reculs sans précédent et pour offrir des perspectives nouvelles et engageantes, seules à même de permettre de « réenchanter » nos métiers et attirer des vocations.

En attendant, la fin d'une année éprouvante arrive, le temps des vacances se profile et ce sera un moment important où le farniente, le recul, permettront de repenser posément les choses, de se ressourcer, de se reposer. Profitez bien de ces moments pour attaquer une nouvelle année, fort·es de nouvelles volontés d'en découdre et de ne pas laisser faire.

Bonnes vacances à tous et toutes par anticipation !

Édito écrit le 15 juin 2023

@benoit.hubert@snepfusu.net

Ce bulletin contient
2 encarts de 4 pages

VERRE À MOITIÉ VIDE OU VERRE À MOITIÉ PLEIN : APRÈS UNE ANNÉE DE MOBILISATIONS : DÉFAITE OU PERSPECTIVES ?

L'année fut riche en débats, en mobilisations, en rencontres, en unité. Depuis le mois de janvier, 14 journées de mobilisations, qui n'ont pas faibli, un mouvement inédit depuis plus de 20 ans tant par la mobilisation sociale que par l'unité intersyndicale qui aura tenu jusqu'en cette fin juin. Le gouvernement aura, certes, fait passer sa réforme des retraites mais il s'est largement discrédité, usant de tous les subterfuges pour éviter les débats parlementaires et niant mouvement social et démocratie ; utilisant aussi la force et les intimidations pour faire peur aux manifestant-es. Dans les rangs de la majorité, quelques dissonances, quelques départs... les méthodes autoritaires interrogeant.

Pour le moment la loi a donc été promulguée, mais cela ne doit en aucun cas nous arrêter et le mouvement unitaire que nous venons de construire doit nous servir de point d'appui pour la suite. Uni-es, nous sommes plus fort-es, nos organisations syndicales doivent être renforcées, le taux de syndicalisation est observé à la loupe par le gouvernement.

Malgré tout, le mouvement social aura pesé dans les discussions sur les salaires. Encore une fois, les annonces sont insatisfaisantes mais les avancées de certaines mesures comprises dans le socle sur les fins de carrière, le doublement de l'ISOE sont le résultat de ce mouvement social. Sans cette mobilisation d'ampleur, notamment

à l'éducation nationale, le ministère n'aurait jamais accepté certaines évolutions, notamment proposées par la FSU, sur les fins de carrière et sur le doublement de l'ISOE afin que tous-tes les enseignant-es puissent bénéficier d'une « augmentation ».

Pour autant de nombreuses batailles sont encore à mener, et nous aurons à poursuivre dès la rentrée notre lutte contre le Pacte. Organiser partout son refus collectif pour mettre à mal leur projet politique est une étape importante et nous pouvons le faire. Des batailles contre des dispositifs ont déjà été gagnées. Le décret de Robien qu'ils viennent de remettre au goût du jour avec le Pacte, imposait la mise en place des remplacements de courte durée (RCD) dans tous les établissements depuis 2005. Celui-ci est un échec et plus nous serons nombreuses et nombreux à refuser le Pacte plus il tombera dans les oubliettes. Gardons en tête que cette année tout peut encore être pris en HSE ou en IMP. 1 an avec peu de collègues engagé-es signera l'arrêt du Pacte.

Sur le champ de l'EPS, la mobilisation des deux ministères Éducation nationale et Jeunesse et Sports autour du dispositif « 2 heures de sport au collège » aura échoué. Alors qu'ils annonçaient une généralisation de ce dispositif, ils sont revenus sur un élargissement vu le « bilan » : peu d'élèves, activité pêche ou échecs pour lutter contre la sédentarité... Les équipes EPS ont été à l'offensive pour que ce dispositif n'empiète pas sur leur temps, leur lieu de travail et nous ne le redirons jamais assez, ce dont les élèves ont besoin ce sont de 4 heures d'EPS et non de dispositifs pansements !

Alors verre à moitié vide ou verre à moitié plein, le débat ne sera jamais tranché. Une chose est certaine dans le rapport de force, plus le taux de syndicalisation est élevé, plus nous pouvons agir collectivement et plus nous avançons. De nombreuses luttes générales et spécifiques sont encore à mener, rien n'est jamais acquis.

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent »

Victor HUGO





DOSSIER

RENTRÉE 2023

RAPPELS COORDO

LE RESPECT DE NOTRE PROFESSIONNALITÉ
ET DE NOS MISSIONS PASSE AUSSI
PAR CELUI DES RÈGLEMENTATIONS CONCERNANT
NOS SERVICES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Service des enseignant·es : hebdomadaire et maximal !

(décret 2014-940 du 20 août 2014 + circulaire du 29 avril 2015)

14h+3h pour les Agrégé·es et 17h+3h pour les Professeur·es, CE et Contractuel·les EPS.

En cas de complément de service : une heure de réduction de service est attribuée à tous·tes les enseignant·es affecté·es dans 2 établissements de localités différentes, ou dans 3 établissements différents de la même localité. Disposition applicable aux contractuel·les recruté·es à l'année et à temps complet.

Contractuel·les alternant·es : le service est de 6h + 3h d'UNSS. Le forfait AS étant indivisible, il est réalisé sur le 1^{er} trimestre. Le SNEP-FSU intervient pour une diminution de service d'enseignement avec un forfait AS à l'année.

PACTE : ce n'est en aucun cas un passage obligé, cette nouvelle disposition aggrave nos conditions de travail en alourdissant les services. Alors ne signez pas !

Forfait A.S : indivisible !

(décret 2014-460 du 07 mai 2014 + Note de Service du 21 mars 2016)

3h, que je sois à temps complet/partiel, affecté·e à titre définitif dans un établissement, TZR en affectation à l'année (AFA), que j'exerce dans un ou plusieurs établissements. Le sport scolaire est partie intégrante de la mission d'enseignant·e d'éducation physique et sportive.

Indemnités : ce qui est exigible !

- Enseigner au moins 6h dans des classes de 1^{ère}, Terminale et CAP (décret n° 2015-476 du 27 avril 2015) entraîne le versement d'une indemnité de sujétion annuelle fixée à 400€ (33.33€ mensuel).
- Enseigner au moins 6h dans des classes/groupes à + de 35 élèves (décret n° 2015-477 du 27 avril 2015) entraîne le versement d'une indemnité de sujétion annuelle de 1 250€ (104.16€ mensuel). L'effectif à considérer est celui des élèves présent·es au 15 octobre de l'année scolaire en cours.
- IMP - coordination EPS (décret 2015-475 du 27 avril 2015 + circulaire du 29 avril 2015)
 - 1 IMP pour au moins 3 enseignant·es d'EPS assurant au moins 50h de service
 - 2 IMP pour + de 4 enseignant·es en équivalent temps plein
 Dans les 2 cas, les forfaits AS/UNSS sont inclus !

Le SNEP-FSU appelle les établissements ayant moins de 50h à revendiquer, conformément à l'article 7, la reconnaissance de cette mission. De même pour les établissements de plus de 7 enseignant·es d'EPS, revendiquer l'augmentation de l'indemnité.

Coordination et décharge : conformément à l'article 3 du décret du 20/08/2014, la coordination des APSA peut faire l'objet d'une décharge de service (sur demande écrite au/à la recteur·trice).

- **Indemnité pour les personnels enseignants exerçant en SEGPA/EREA (décret 2017-964 du 10 mai 2017) :** revalorisée depuis le 01/09/2017, d'un montant de 1 765€, versée au prorata du service effectué dans ces classes (Cf. tableau ci-dessous)

	Professeur·es EPS/ Contractuel·les	Agrégé·es
Si j'enseigne 3 h en SEGPA/EREA	264,75€	311,47€
Si j'enseigne 4 h...	353€	415,29€
Si j'enseigne 6 h...	529,5€	622,94€
Si j'enseigne 7 h...	617,75€	726,76€
Si j'enseigne 8 h...	706€	830,59€

HSA : 2 HSA imposées, une mesure qui dégrade les conditions de travail et qui nuit à l'emploi !

La possibilité d'exemption pour raison de santé de cette « obligation » est prévue dans le décret 2014-940 du 20 août 2014 (alinéa III de l'art 4) ; il faut fournir un certificat médical du médecin traitant « contre-indiquant les HSA pour raison de santé ». Toutefois, le/la chef·fe d'établissement peut demander à l'administration de faire convoquer l'enseignant·e pour avis du médecin du travail ou pour faire procéder à une expertise par un médecin agréé.

Le décret 2021-1236 du 12 octobre 2021 ouvre droit à l'octroi d'HSA pour les collègues exerçant à temps partiel. Mais aucune HSA ne peut leur être imposée tout comme aux bénéficiaires d'une décharge de service pour service partagé ou au titre de la coordination EPS ou de District UNSS.

L'éducation prioritaire

Dans tous les établissements REP+, existe une pondération de 1,1 sur toutes les heures d'enseignement hormis le forfait UNSS. Un·e Prof EPS effectuant 16h d'enseignement d'EPS + 3h d'AS percevra 0,6 HSA réparties comme suit : $16 \times 1,1 = 17,6$ soit 1,6H en plus. Le service est donc de 16h + 1,6h (pondération) + 3h d'AS soit 20,6 heures.

L'article 8 de la circulaire du 6 juin 2014 précise la conception de cette pondération : reconnaître la charge de travail particulière qu'effectuent déjà les collègues dans ces établissements et donc de réduire leur temps de travail. En aucun cas le texte ne permet d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps des enseignant·es, ni d'imposer des réunions qui doivent rester à l'initiative des équipes.

Le SNEP-FSU, avec les autres syndicats FSU, revendique l'extension de cette pondération à l'ensemble des établissements difficiles.

Depuis 2022, le MEN a réévalué la prime REP+ de 1 000 euros en instaurant au sein de celle-ci une part modulable de 200€/360€/600€. Le total de l'indemnité REP+ fait donc 4 600, 4 760 ou 5 000 euros net.

Le SNEP-FSU demande l'abandon de cette part modulable, concurrentielle entre établissements et écoles, au profit d'un complément identique à la part fixe pour tous et toutes.

Emploi du temps : 6h par jour, un maximum !

Ne pas s'en laisser imposer plus !

Au-delà de 6h, les enseignant·es d'EPS sont légitimement fatigué·es du fait de la vigilance accrue qu'exige l'enseignement de l'EPS afin de garantir la sécurité des élèves pendant les séquences d'apprentissage et les déplacements.

Mercredi après-midi : il doit être libéré pour le sport scolaire, vigilance en Lycées et LP.

Installations sportives : 1 prof/ 1 classe/ 1 installation pour des conditions optimales d'enseignement.

Pour une EPS de qualité :

- **Respect des horaires obligatoires :** pour chaque classe est attribuée une dotation comprenant son horaire EPS. Il en est de même pour les classes de SEGPA, les élèves n'ont pas vocation à être inclus·es dans les classes de collègue pour l'EPS.
- **24 heures minimum entre 2 séances**

APPN :

Connaître la circulaire n°2017 du 19 avril 2017, portant exigence de la sécurité des APPN dans le second degré. Le SNEP-FSU considère que le texte reste insuffisant sur les conditions d'encadrement. Néanmoins, il doit servir de point d'appui pour légitimer une demande écrite de travail en groupes réduits pour une EPS de qualité.

TZR :

Les collègues TZR sont des collègues titulaires comme les autres (!) mais plus souvent confronté·es à la déréglementation. Il faut être particulièrement vigilant·e, l'ensemble des éléments ci-dessus s'appliquent. Consulter le mémento TZR en ligne sur le site du SNEP-FSU

Contractuels :

CDI ou CDD, les mêmes règles doivent s'appliquer

Le SNEP-FSU revendique le forfait AS dès lors que le BMP est équivalent à un mi-temps.

@ nathalie.bojko@snepfusu.net

Les détails des circulaires, décrets, notes de service, sont consultables sur le site du SNEP-FSU



CAPEPS 2023

DES ÉTUDIANT·ES STAPS MOTIVÉ·ES :
AIDONS-LES À RENFORCER L'EPS
POUR L'AVENIR DE LA PROFESSION !



**FLASHEZ
LE QR CODE**
PÉTITION
CAPEPS
EXTERNE

Les oraux du CAPEPS externe viennent de s'ouvrir le 10 juin. À chaque session, le SNEP-FSU est présent pour accueillir les candidat·es. Ainsi, dès la 1^{ère} session, nous



avons rencontré des centaines de jeunes motivé·es pour faire ce beau métier d'enseignant·e d'EPS.

Les besoins sont immenses pour une EPS de qualité et le nombre de postes ouverts est bien trop faible (670 pour le CAPEPS externe 2023).

Après 1 000 suppressions de postes sur les 5 dernières années (avec des effectifs d'élèves en hausse), il faut inverser la tendance pour que JOP 2024 ne rime pas avec « moins d'EPS à l'école ». Aujourd'hui, c'est un état de fait : le service public de l'EPS recule dans notre pays.

C'est bien pour inverser cette tendance que nous appelons à une mobilisation massive.

Imposons au ministre de recruter plus !

Avant de débiter leurs oraux, les candidat·es signent massivement la pétition pour exiger une liste complémentaire. En effet, suite à l'annonce de 5 recrutements supplémentaires au CAPEPS Interne 2023 (de 85 postes à 90 admis·es) et parce que la nécessité de recruter en EPS se développe, tout montre qu'il est possible de gagner.

C'est pourquoi, pour l'emploi des jeunes et pour l'avenir de notre discipline, nous vous encourageons à signer et faire signer la pétition avant le 30 juin. 100 % des équipes EPS signataires : un bel objectif ?

@alain.decarlo@snepfusu.net

UNE REVALORISATION SALARIALE INIQUÉ À LA FONCTION PUBLIQUE !

Alors que tous les indicateurs sont au rouge concernant la question salariale, le ministre de la Fonction publique, Stanislas GUERINI, a annoncé le 12 juin à l'occasion du rendez-vous salarial une augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023 et l'attribution de 5 pts d'indice sur l'ensemble de la grille à compter de janvier 2024. **Résultat :** une augmentation moyenne de 2,5 % quand l'inflation est à 5,1 %. A cela s'ajoutera une « prime vie chère » pour les bas salaires (hors territoriale) et un ajout de points d'indice limité à 9 pour les pieds de grilles en catégorie C et B...pour « compenser » le décrochage avec le SMIC.

Face à ces annonces, l'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte. Ces annonces relèvent tout au-

tant de la provocation que du mépris pour les près de 5,5 millions d'agent·es qui œuvrent chaque jour au service de l'intérêt général dans les services publics qu'ils et elles portent à bout de bras...

Il y en a assez de subir la dévalorisation constante de nos métiers. Assez que la rémunération des agent·es de la Fonction publique soit la variable d'ajustement budgétaire quand dans le même temps les diverses exonérations fiscales au service du capital vont croissantes (180 milliards par an pour quel résultat ?), limitant drastiquement la capacité de financement de l'État.

Nous n'acceptons pas d'être les dindons de la mauvaise « farce » libérale, nous devons exiger ensemble, aux côtés des salarié·es du privé, notre juste part de la richesse produite.

Le rapport de force créé à l'occasion du mouvement social contre la retraite Macron, doit et devra trouver des suites notamment sur la question salariale. Ce ne sont pas des mesures indemnitaires ou du « travailler plus pour gagner plus » comme avec le Pacte enseignant qui solderont l'ardoise du gouvernement à notre égard.

Avec la FSU nous revendiquons :

- L'attribution de 70 points d'indice sur l'ensemble de la grille.
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix.
- Le rattrapage des pertes subies..

C'est non seulement possible mais indispensable pour redonner du corps et de l'attractivité à la Fonction publique.

@polo.lemonnier@snepfusu.net

LE DROIT DE MUTER ATTAQUÉ !

Quand on évoque les questions d'attractivité du métier, il y a certes la question salariale, les conditions de travail, le sens des missions mais il y a aussi la perspective de pouvoir enseigner là où sont nos attaches.

Le droit à une mutation choisie dans des délais raisonnables s'éloigne à mesure que le ministère ne remplace pas l'ensemble des départs en retraite et ne couvre pas les besoins. Chaque année des postes restent vacants, des remplacements sont non assurés... dégradant ainsi la qualité du service public d'éducation. Pourtant, ce ne sont pas les candidat-es qui manquent à l'appel pour devenir enseignant-es d'EPS, contrairement à de nombreuses disciplines. Il faut sans cesse garder à l'esprit que ce sont bien les postes ouverts au concours qui génèrent l'augmentation des calibrages par académie. L'année du double concours en 2015 avait permis de fluidifier grandement le mouvement Inter. Le ministère préfère le



recours aux emplois contractuels, comme la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) l'y encourage...

La LTFP aura aussi depuis sa mise en œuvre montré également l'étendue des dégâts

concernant le droit des personnels à être représentés par leurs élu-es dans tous les actes de gestion au travers des CAP. Ainsi l'opacité règne et les iniquités ne sont pas loin. Désormais, seule la voie du recours est laissée aux fonctionnaires pour contester une décision défavorable les concernant. Outre les indécents délais de traitement, nombre d'entre eux auraient été traités en amont des commissions paritaires qui prévalaient avant. Pour exemple marquant, celui d'un poste « POP » pour création d'une classe à horaires aménagés danse (CHAD) à Agen et sur lequel un collègue ne disposant d'aucune compétence a été recruté par erreur et l'administration centrale peine à prendre la décision logique de recruter un des 2 collègues ayant formé recours et qui disposent tous les deux des attendus pour ce type de poste... Et après il faudrait multiplier les postes à profil ?

Chaque année, un nombre croissant de collègues en demande de mutation découvrent les effets délétères des politiques menées : recrutements insuffisants, opacité des décisions du fait de la LTFP. Il est indispensable de donner de la voix pour l'augmentation des postes aux concours et l'abrogation de la LTFP qui remet en cause le droit des personnels et nuit à l'intérêt général.

VOUS AVEZ GAGNÉ ! LA PUGNACITÉ DU SNEP ET DE LA FSU AU SERVICE DE LA PROFESSION

Entre fin juillet et la rentrée scolaire 2023, ce sont plus de 1 000 enseignant-es d'EPS (professeur-es d'EPS et agrégé-es d'EPS) qui vont connaître une promotion alors qu'elle n'était pas initialement prévue.

En effet, entre les 150 places supplémentaires pour la classe exceptionnelle des professeur-es d'EPS, les 300 pour les agrégé-es, les 200 places supplémentaires à la hors-classe pour les professeur-es d'EPS, les 500 places supplémentaires pour la hors classe des agrégé-es, les plus de 500 professeurs d'EPS à la classe exceptionnelle qui bénéficieront de la hors échelle lettre A dès la parution du décret, ce sont bien plus de 1 500 enseignant-es d'EPS qui vont connaître des promotions obtenues grâce à la pugnacité du SNEP et de la

FSU. Ces promotions n'étaient pas dans les plans initiaux du ministère et ce sont bien des avancées au bénéfice de tous et toutes, qui en plus sont des revalorisations indiciaires qui financeront notre système de retraites.

Bien sûr ce n'est pas encore à la hauteur des revendications que nous avons portées, mais ce sont des premiers pas importants. L'augmentation des ratios à la hors classe, l'augmentation du contingentement de la classe exceptionnelle et la transformation de son accès par un ratio, l'accès de tous et toutes à la hors échelle lettre A sont les voies de revalorisation bien plus efficaces et justes que le Pacte !

@ benoit.chaisy@snepfsu.net

@ polo.lemonnier@snepfsu.net

SPORT SCOLAIRE

UNE ANNÉE DU MEILLEUR MAIS SURTOUT DU PIRE

Le million de licencié·es est de nouveau atteint, le sport scolaire a retrouvé sa vitalité. Les rencontres ont été nombreuses, les formations des jeunes officiel·les organisées. Tout cela grâce à l'investissement considérable de tous (cadres UNSS, coordos, animateurs et animatrices d'AS). Nous sommes reparti·es sur le bon pied... mais jusqu'à quand ?

Le ministère affaiblit nos AS

À grand renfort de communication (Génération 2024, 30 mn d'Activité Physique Quotidienne, 2 h de sport au collège, ...) le ministère laisse croire qu'il agit. Bien au contraire, la réforme du lycée préempte toujours davantage les mercredis après-midi et le dispositif des 2 h de sport s'élargit à 700 collèges.

La gouvernance et le pilotage budgétaire de l'UNSS l'éloignent du service public

Le néo-management à l'œuvre entraîne un mal-être grandissant chez les cadres.

La direction nationale UNSS (DN) externalise des missions auprès de cabinets privés. L'accord transport conduit à des augmentations des coûts pouvant aller jusqu'à 750 % et à l'annulation de plus de 20 % de rencontres depuis janvier 2023. Les instances relatives aux questions financières ont été sans cesse reportées de mars à juin. Les caisses des services ont été vidées, les crédits d'animation ont été versés au compte-goutte. En un an, la DN a dépensé sans compter. Pour 2022, le déficit s'élève à 5,8 M€, un vrai carnage !

Le SNEP-FSU défend le sport scolaire avec pugnacité

- Rugby, dispositif 2h de sport au collège, dénonciation de l'accord transport ;
- Audiences avec la DN et le MEN ;
- Stage syndical des cadres ;
- Pétition transport ;
- Demande de doublement de la subvention du MEN ;
- Autant de sujets que nous avons pris à bras le corps tout au long de l'année.



Le sport scolaire est un construit de notre profession et doit conserver son caractère de service public. Le SNEP-FSU ne fera jamais de concession sur ce point.

Pour en savoir plus, voir nos bulletins nationaux et notre site sport scolaire

@nathalie.francois@snepfusu.net

EN COLLÈGE, ON CONTINUE !

Le vent néolibéral souffle encore sur le collège. Selon la vieille tradition « pas tout en même temps », le ministère transforme les niveaux d'enseignement à des intervalles réguliers mais de moins en moins espacés. Notre syndicat a le devoir de recréer des conditions d'un rapport de forces digne de ce nom sur l'ensemble de l'école, dont le collège.

Ainsi, la réforme du lycée achevée, et l'égalité républicaine aggravée pour tous et toutes les lycéen·nes, le ministère s'attaque de nouveau au collège.

Pour ce qui concerne le DNB, il eut été opportun de balayer l'évaluation par socle qui n'en est pas une (faute de savoir ce qu'on évalue réellement), de revoir la liste des fondamentaux, de permettre à des disciplines malmenées, dont l'EPS, de retrouver une place légitime dans

le système scolaire. En lieu et place de cela, c'est la voie de la primarisation qui est choisie, avec le soutien et les devoirs effectués par les professeur·es de collège volontaires (via le pacte, qui ne constitue rien de moins qu'une attaque contre le statut enseignant), mais aussi par les professeur·es des écoles. Avec en prime la suppression de l'enseignement de technologie en classe de 6^e.

La grille de lecture est claire. Le disciplinaire peut être supprimé arbitrairement, sans un processus démocratique sur ce qui doit être enseigné, processus qui, de fait, demande du temps. Ce qui est vrai pour la technologie aujourd'hui peut être vrai pour d'autres disciplines demain. L'arrivée, depuis un an, du dispositif « 2h de sport » (en plus de l'EPS) doit être lue au travers de ce prisme. L'externalisation de l'EPS est un vieux rêve des

forces opposées à un service public fort.

Le SNEP-FSU, tout au long de cette année, a défendu l'idée d'un collège dont la prochaine réforme reconnaîtrait la place de toutes les disciplines, où l'EPS aurait une évaluation spécifique au DNB, où les horaires de l'EPS seraient portés à 4h hebdomadaires en entraînant toute une série de décisions politiques majeures concernant la formation initiale, la formation continue, les équipements, les programmes, etc.

Dès cette fin d'année, nous invitons les collègues à déposer en CA la motion contre les « 2 h de sport », publiée dans le bulletin du SNEP-FSU 1009, puis à rester prêt·es pour des initiatives syndicales dès la rentrée prochaine.

@andjelko.svrldin@snepfusu.net

UNE RECONQUÊTE

DES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI, JUIN...

Les épreuves de spécialités passées, comme prévu, les élèves ont déserté le lycée. Une drôle d'ambiance lorsque dès le mois de mars, un air de vacances souffle dans les lycées français. Seul le ministère et quelques conseiller·ères déconnectés de la réalité continuent de penser que c'est une bonne idée. A l'annonce des résultats mi-avril,

le coup de grâce est donné, certain·es élèves ont disparu. Les conseils de classes du 3^{ème} trimestre n'en finissent plus d'aligner les alertes absences. Des absences qui vont bien entendu peser sur le devenir des lycéens et lycéennes. Une fois encore, ce sont pour les élèves les plus fragiles que les conséquences seront plus compliquées. Les apprentissages de fin d'année

ne sont pas à la hauteur des possibles de nos lycées. Le nouveau BAC nous donne un nouvel objectif revendicatif pour lutter contre les inégalités : reconquérir les mois de mars, avril, mai...

Quel bilan de l'EPS au lycée ?

L'EPS n'est pas épargnée par les conséquences de ce nouveau bac. Le 3^{ème} cycle est réduit comme peau de chagrin et les élèves sont aux mieux évalués après 5 à 6 séances d'entraînement. La diversité de vécu en maintenant 3 activités sur la classe de terminale se dissipe. L'équilibre des cycles n'est au mieux qu'un espoir. Dans ces conditions, avec 10 heures d'apprentissage effectif, les élèves n'ont pas le temps de transformer leur motricité. Nous sommes assez loin d'un cursus d'étude au lycée qui permettrait aux élèves d'approfondir l'apprentissage dans quelques activités. Comment imaginer en 10 heures de permettre à la fois à tous et toutes d'avoir des apprentissages ambitieux et de s'approprier des méthodes d'entraînement...

Les notes montent, les élèves apprennent moins

Les apprentissages ambitieux restent un cap maintenu par les équipes d'EPS même si rien dans les textes, ni dans les protocoles d'évaluations, ne l'exige. Des apprentissages et des transformations dans les APSA dont la part dans la note finale a été affaiblie. Les notes augmentent mais ne traduisent que l'inversion de la qualité des apprentissages dans les APSA : les notes montent mais les élèves apprennent moins. 8 points sur du coaching et des savoirs sur l'entraînement compensent la baisse de maîtrise technique et tactique.

Il est urgent de ne pas laisser cette situation s'installer et de prendre le temps de se regrouper et rester ambitieux pour les apprentissages dans les APSA pour nos élèves et ne pas laisser les inégalités existantes en dehors de l'école se reproduire et s'amplifier à l'école.

@bruno.cremonesi@snepfsu.net



VOIE PROFESSIONNELLE

Nous avons précédemment réalisé un travail de décryptage de la réforme de la voie professionnelle lancée par E. Macron. L'enjeu est de comprendre que derrière une communication ambitieuse et « volontariste », E. Macron porte un projet régressif du Lycée professionnel (LP) et une attaque contre les métiers et le statut des enseignant·es. Il souhaite transformer l'enseignement professionnel en le centrant sur l'apprentissage, au service des entreprises officiant dans les secteurs des « métiers en tensions » et/ou locales, au détriment des élèves issu·es des milieux les plus populaires, tout comme des enseignant·es. Nous avons expliqué que le Pacte LP est le bras armé de cette réforme : c'est lui son carburant.

Rappelons-le : sans signataires, pas de réforme !

A ce stade, la mise en place de la réforme est donc en cours. L'impréparation, la précipitation et la méconnaissance des réalités de terrain rendent difficile l'effectivité des mesures annoncées pour septembre 2023. Ainsi, la création du bureau des entreprises dans chaque établissement, n'aura pas lieu faute de candidat. Le ministère communique désormais sur 1/3 des établissements concernés à la rentrée ! De même, les chef·fes d'établissements ont mené des conseils pédagogiques. Ils ont mis en avant la vision institutionnelle du Pacte auprès des enseignant·es en LP, l'opportunité financière qu'il représente avec pour objectif d'identifier les poten-

tiels signataires et faire remonter un état des lieux quant à l'acceptation, via le Pacte, de la réforme. L'enjeu fondamental reste donc encore d'explicitier, via les HIS, le projet global de cette réforme, c'est-à-dire la manière dont elle va brouiller les missions de l'école, entre instruction et formation contre préparation à l'emploi, la manière dont elle va mettre en concurrence les enseignant·es entre eux/elles, tout en les rendant plus assujetti·es aux décisions des chef·fes d'établissement.

Notre travail porte ses fruits, il faut l'amplifier pour mettre à bas ce projet de contre démocratisation scolaire !

@eric.donate@snepfsu.net

FORMATION CONTINUE EPS - ÉCOLOGIE À L'INITIATIVE DU SNEP-FSU 35 : 4 JOURS EN KAYAK AU PRINTEMPS 2023

Au cours d'échanges sur la bifurcation écologique en EPS et le piège du greenwashing dépolitisant, 2 de nos camarades nous proposaient une itinérance en kayak dans l'archipel de Bréhat. On sortait de la semaine de l'EPS et on filait dans les élections professionnelles, difficile de prendre ce temps... et justement parce que c'est difficile il faut le faire ! Accepter de prendre le temps pour une expérience collective.

Nous voilà 14 collègues d'EPS, ce samedi 13/05/23 à charger les kayaks pour 4 jours d'autonomie. Tout ne rentre pas dans les compartiments : là commencent

nos premières réflexions minimalistes : de quoi avons-nous vraiment besoin ? On allège les sacs, on choisit les tentes les plus compactes, les vêtements adéquats, de la nourriture et de l'eau. Bref la sobriété nous gagnait.

La suite ? Un mélange d'émerveillement, de découvertes, de partages et de sensations rares de liberté.

- Naviguer d'île en île, découvrir l'usage du compas et la lecture d'une carte marine, prendre le temps de ressentir les vents, surfer les vagues, expérimenter l'image mentale pour apprendre, observer et nommer les oiseaux marins, les crusta-

cés, les algues et leur écosystème, goûter des huîtres à fleur de rochers, etc... il y en a eu pour tous les sens.

- Lors des escales, observer la faune et la flore, s'essayer au Land-art, dessiner ce que l'on voit, cuisiner les plantes sauvages, et passer les soirées à refaire le monde : discussions et débats philosophiques sur les questions éducatives dont en EPS, politiques, économiques, anticapitalistes...
- Et revenir la tête pleine d'idées pour nourrir des futurs enviables.

Un des participant.es, résume bien notre sentiment général : « En vrac, ... l'itinérance sans téléphone, ... la biodiversité, ... de nombreux apports sur l'éducation à l'environnement... , des situations concrètes, une reconnexion à la nature, un goût retrouvé pour l'aventure... »

Si cette approche par le mode sensible n'est ni suffisante, ni la panacée, elle est indubitablement un axe crucial, car on ne défend bien que ce que l'on a appris à aimer (Corinne Morel Darleux, autrice et militante écosocialiste).

@ Anne, Laurie
et sami.hamrouni@snepfusu.net



« À MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Objet : propositions pour le développement universitaire du sport dans l'ESR dans tous ses aspects.

Extraits (...). Vous avez signé une feuille de route (FdR) partenariale le 7/04 avec la ministre des sports pour le développement de la pratique sportive étudiante dans lequel trois leviers sont énoncés. Autant nous pouvons partager, en partie, l'écriture de ces trois leviers, autant les moyens décrits pour ces trois axes nous paraissent largement insuffisants, voire contre-productif pour le service public. Et cette feuille de route esquive le véritable levier sur lequel jouer : la création d'emplois d'enseignant-es d'EPS titulaires. (...) Cet enjeu de développement du Sport à l'Université ne peut faire l'impasse aussi d'un plan Marshall des installations sportives tant l'on note une sous-dotation

quantitative et qualitative des équipements.

Les propositions de cette feuille de route, comme les « partenariats avec les fédérations sportives » ou avec des structures privées dont commerciales (!), ou encore d'événementiels attachés au JOP2024,... ne sont en rien de véritables leviers et, au contraire, affaiblissent le service public du sport dans les universités. Elles entretiennent et accentuent la confusion entre le sport, objet culturel d'étude et moyens de formation dans l'université et le sport hors ESR. Nous actons très positivement votre intention de valoriser le sport dans les cursus et maquettes en ECTS mais, sous couvert du dogme de l'autonomie, rien n'oblige les universités. (...)

Toutes les propositions font l'impasse sur le sous-investissement public dont les

créations de postes. Celles-ci seraient un investissement au service de la jeunesse et augmenteraient les débouchés pour la filière STAPS.

Au total, le recrutement d'environ 350 enseignant-es d'EPS titulaires dans un premier temps serait le levier central pour une amélioration sensible du sport dans toutes ces dimensions (STAPS/INSPE/SUAPS-GE, ...) dans l'ESR. Cela représente un investissement autour de 25 millions, soit une augmentation de 0.09 % du budget actuel du MESRI. (...)

Ces créations donneraient de la crédibilité aux propositions et concrétiseraient un début d'héritage positif des JOP 2024 !

@ pascal.anger@snepfusu.net

ET LA BÊTE IMMONDE

ATTEND SON HEURE

La gouvernance du pouvoir Macron, refusant tout recul de son projet pourtant très majoritairement contesté par la population, exerçant de façon verticale et autoritaire, recourant à la force et aux interdics-



tions pour cadenciser les mobilisations, peut sérieusement nous interloquer. La crise sociale s'est transformée en crise politique d'un pouvoir qui aura muselé toute contestation parlementaire en usant et abusant des règles constitutionnelles. Sans majorité parlementaire, feignant de confondre légalité et légitimité, ce pouvoir est de plus en plus Jupitérien et cette façon d'exercer le pouvoir aura des répercussions. Tout d'abord, on assiste à une montée de la défiance du parlementarisme et en parallèle, l'extrême droite continue de prospérer sur le terrain fertile d'une société dans laquelle la misère gagne chaque jour du terrain.

L'agitation de chimères sur la question migratoire par le gouvernement au travers de la proposition de loi Darmanin, son opération Wuambushu à Mayotte, l'autorisation de la manifestation parisienne d'extrême droite avec des participants masqués, l'absence de condamnation des actes de groupuscules fascistes à l'égard du maire de St Brévin, le laisser-faire à l'égard de collectifs réactionnaires comme « parents vigilants » au sein de l'École... ouvre la voie aux Le

Pen, Zemmour et consorts. La parole raciste, antisémite est libérée et peut donc s'installer dans le paysage politique. La dédramatisation est donc nourrie par celui-là même qui nous annonçait être le rempart face à l'extrême droite...

Le néolibéralisme est donc compatible avec le modèle réactionnaire porté notamment par le RN. Ils ont en commun que ce qui importe c'est la protection des intérêts du capital, comme cela a toujours été le cas.

Pour éviter que la bête immonde arrive au pouvoir, les combats syndicaux que nous menons pour la justice sociale et environnementale en sont le meilleur rempart. Expliquer, décortiquer et démonter le programme du RN et ses sbires, porter haut et fort nos revendications sont indispensables pour combattre l'extrême droite. C'est pourquoi le SNEP et la FSU sont engagés dans le collectif VISA et toutes les initiatives qui contestent ces projets et objets politiques nauséabonds. L'extrême droite doit être combattue partout !

[@ polo.lemonnier@snepfusu.net](mailto:@polo.lemonnier@snepfusu.net)

GRENELLE DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS DU SPORT

Le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport a eu lieu lundi 05 juin 2023 à Paris. Le SNEP-FSU n'était pas seulement invité le jour J, il faisait partie du comité de pilotage et des différents groupes de travail thématiques, grâce à la participation active de Jean KANAPA, notre militant du secteur sport.

Pendant tous les travaux préparatoires, menés à un rythme effréné, le ministère a tenté de nous rassurer en indiquant qu'il ne fallait pas voir ce Grenelle comme une fin en soi, mais plutôt comme le début d'un cycle de concertations. Mais alors, comment expliquer que la Ministre annonce, dès la fin de la journée, ses 15 mesures pour renforcer l'emploi sportif, autour de 5 axes d'action prioritaires ? Ne s'agirait-il pas en fait d'une simple action de communi-

cation, comme nous le craignons ?

Au SNEP-FSU, nous partageons les objectifs généraux du Grenelle et nous avons des propositions pour améliorer l'emploi dans le sport, mais aussi dans l'animation, ainsi que pour renforcer l'attractivité des métiers. Nous militons par ailleurs pour une doctrine de formation qui reconnaisse le rôle pivot des formations certifiées par nos ministères, et qui garantisse la dimension éducative des pratiques professionnelles et la sécurité des publics sur le long terme. Par ailleurs, si nous sommes d'accord sur la nécessité de mieux articuler les formations et les certifications dans le champ du sport et de l'animation entre la filière Jeunesse et Sports d'un côté, l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur de l'autre, sans oublier la branche professionnelle

et les fédérations sportives, nous avons critiqué la méthode utilisée, où chacun-e travaille dans son coin sur des « blocs de compétences » et uniquement sur certains niveaux de diplômes. Comment peut-on ensuite trouver des équivalences avec des équilibres préservés entre des blocs de qualité et de durée différentes ?

Pour le SNEP-FSU, la formation doit être au cœur de toutes les politiques publiques du sport, et il convient de renforcer et valoriser les expert-es en ingénierie de formation que sont les personnels techniques et pédagogiques J&S ainsi que les enseignant-es d'EPS. Le SNEP-FSU s'y emploie !

[@ gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:@gwenaelle.natter@snepfusu.net)
et [@ jean.kanapa@snepfusu.net](mailto:@jean.kanapa@snepfusu.net)

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant